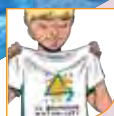


Comptez sur nous!

NOVEMBRE 2022

N°50

SOMMAIRE



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 23 JUIN 2022

RAPPORT DE GESTION 2021



**LA SOLIDARITE
MUTUALISTE**

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2021



ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2022

Claude BOLLIN nous a quittés, il avait 73 ans.



Homme d'engagements personnels dans le collectif pour le mieux de tous.

Militant dans l'âme il a été acteur de nombreuses luttes, en tant que syndicaliste, responsable mutualiste et au sein de son parti politique.

Président d'Avenir il a su prendre les orientations nécessaires à la Mutuelle.

Sa présence au sein du Conseil d'administration de La Solidarité Mutualiste, depuis 2009, a été des plus constructives grâce à l'apport de son analyse et toujours avec une grande sérénité malgré les obstacles à surmonter.

Nous apprécions tous son humour, sa gentillesse et sa disponibilité constante.

Même durant la maladie nous échangeons régulièrement, son courage était remarquable dans une volonté de se battre.

Nous perdons un ami, un camarade qui restera pour longtemps dans nos souvenirs.

Parfois nous pensons connaître les personnes que nous côtoyons régulièrement mais nous apprenons trop tardivement certaines qualités

qui révèlent l'homme que Claude était.

Nous le savions voyageur, attaché aux siens mais l'humilité qui le caractérisait défendait aussi son jardin secret.

Extraits de l'hommage rendu par Roland DUPRAT, Mutualiste et ami de Claude :

« Je veux vous parler de celui que vous ne connaissez pas sous tous les talents qu'il avait développés au sein de la coterie Mélanie. Homme de terrain qui dans ses moindres recoins connaît nos régions et toutes les spécialités qu'il faut voir ou qu'il faut goûter. Dans la coterie il excellait comme guide touristique. Sachant nous entraîner à la découverte d'un site ou d'un monument. C'est comme cela qu'il est devenu le Grand Géo dans la Coterie Mélanie.

Grand Géo tu ne nous mèneras plus à la découverte de nos plus belles régions.

Tu ne nous régaleras plus avec la fameuse Tourgoule que nous attendions tant et que tu nous as fait découvrir et aimer. Dans cette forme de partage, il y avait toute la profondeur de ton rapport aux autres de ton rapport aux formes collectives d'organisation. »

Le Conseil d'Administration, les délégués sont de tout cœur avec les êtres chers qu'il laisse derrière lui.



Depuis quelques années, nos Assemblées Générales se tiennent dans des contextes sociétaux difficiles.

Après deux années dominées par la pandémie, qui n'est pas terminée, c'est un fond

de guerre en Europe qui nous interpelle et crée une nouvelle crise économique et politique sanitaire, mondiale.

L'année 2021, dans le prolongement de la précédente, n'a pas conduit à un redressement de notre système de Protection Sociale et de Santé.

Le zéro reste à charge est supporté, pour l'essentiel, par les Organismes Complémentaires et la fermeture de lits à l'hôpital s'est poursuivi malgré les alertes des professionnels de Santé.

Au cours du dernier quinquennat c'est plus de 17 000 lits qui ont été supprimés ! La politique d'économies dans le champs sanitaire et social aggrave la situation des populations avec un accroissement sans précédent de la pauvreté.

D'un autre côté, entre le début de la pandémie en mars 2020 et la fin de l'année 2021, la fortune des cinq Français les plus riches a augmenté de 173 milliards d'euros, soit plus que ce qu'a coûté la crise sanitaire et économique liée au Covid en 2021. Et si l'on prend la quarantaine de milliardaires que compte la France, sur cette même période de dix-neuf mois, le gain s'élève à 236 milliards d'euros, soit une augmentation de 86% alors que la précarité a touché 4M de personnes supplémentaires dans la même période dans notre pays ! A titre de comparaison, en dix ans, entre 2009 et 2019, ces fortunes s'étaient accrues de 231 milliards d'euros. Et là, c'est 236Mds en moins de deux ans !

Si la fortune des milliardaires a autant augmenté durant la pandémie, c'est qu'ils ont profité de l'argent public, versé sans condition par nos dirigeants et les banques centrales, engendrant une montée en flèche du cours des actions. Avec une politique du «quoi qu'il en coûte» sans condition, il a été permis la hausse la plus importante de la fortune des milliardaires jamais enregistrée.

L'alourdissement de la dette de l'Etat fait peser sur les

épaules des générations futures les conséquences de choix que le peuple n'a pas fait...

L'environnement économique et social de La Solidarité Mutualiste a eu des effets sur l'activité de la Mutuelle. En effet les mesures, quelque peu liberticides, de 2020 qui se sont atténuées avec la vaccination en 2021, ont créé un effet de souffle et un rattrapage de prestations alourdi par le 100% santé.

Les faits marquants pour 2021 sont indiqués dans le rapport de gestion.

Il est toutefois notable que nous ayons obtenu la re-labelisation, par le cabinet Optimind-Winter, pour les agents des Collectivités Territoriales.

La période vécue, dans toute sa dureté pour nos concitoyens, nous fait observer la continuité de perte d'adhérents et ce essentiellement par des décès.

Ce constat récurrent nous avait conduit à envisager un rapprochement fusionnel avec notre substituant mais nous en avons décidé autrement lors de notre dernière Assemblée Générale.

Malgré nos résultats équilibrés positivement depuis 2015, nous devons rester attentifs à la démographie des adhérents qui nous font confiance.

En cette période difficile pour tous, il y a lieu de remercier la plupart des salariés de La Solidarité Mutualiste qui sont restés mobilisés et attentifs à la qualité du service rendu à tous nos adhérents.

Alain Gratadour

Président de La Solidarité Mutualiste

LES APPELS À COTISATIONS VONT ARRIVER !

La Solidarité Mutualiste a décidé une augmentation de toutes les cotisations de 3,5% en 2023.

Le 22 septembre New Assurancepro estimait l'augmentation des contrats santé individuelle de 5 à 6%.

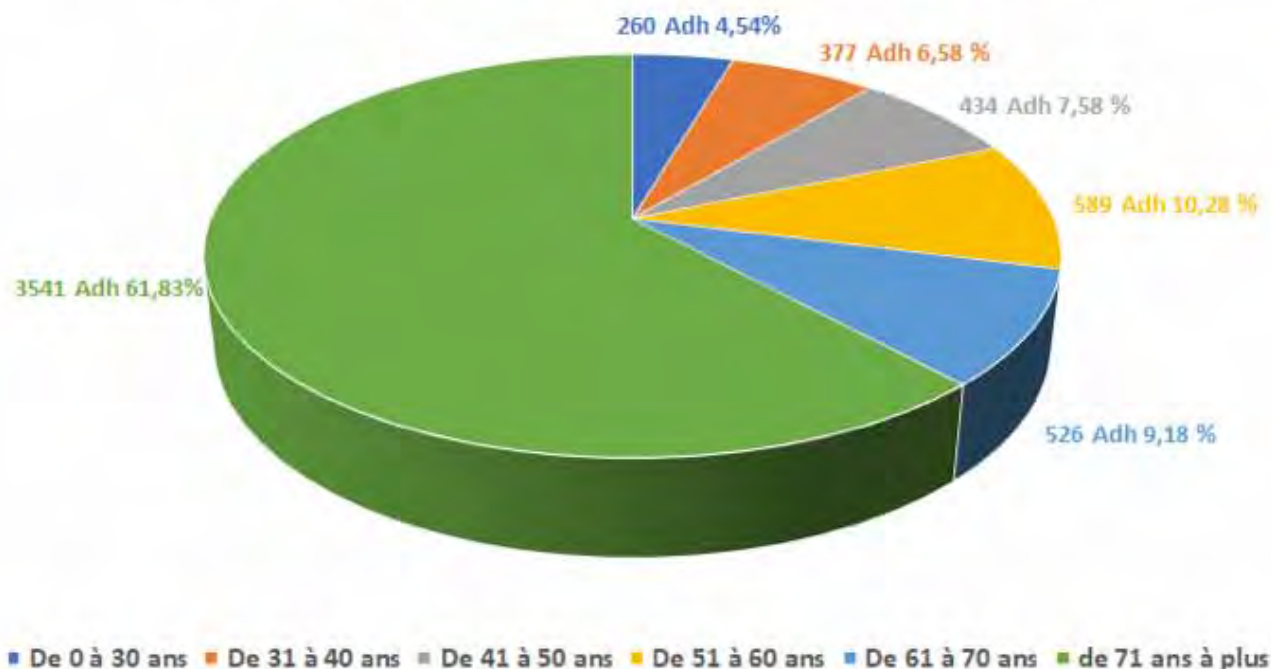
1 Les effectifs

On peut constater que sur l'exercice 2021, une perte totale de 442 adhérents (Hors CSS), la période a enregistré un nombre de décès de 229 personnes.

Cette perte d'adhérents est principalement visible sur la section Métropole. Les sections Saint-Pierre-et-Miquelon et La Guadeloupe affichent un accroissement de leurs effectifs (de 2% pour l'un et plus de 1% pour l'autre), notam-

ment grâce aux contrats collectifs. À la différence de l'année dernière, les effectifs CSS ont diminué de 22%. La répartition graphique ci-dessous, synthétisant notre portefeuille à fin 2021, confirme que notre point de

2021-Répartition des 5727 adhérents par tranches d'âges Hors CSS



De 0 à 30 ans	De 31 à 40 ans	De 41 à 50 ans	De 51 à 60 ans	De 61 à 70 ans	de 71 ans à plus
260	377	434	589	526	3541
1660				4067	
28,99%				71,01%	

vulnérabilité, en nombre, demeure la répartition de celui-ci. En effet, depuis le choc de 2017 qui introduisait l'ANI, avec un important départ de nos adhérents en activité vers des contrats entreprises (ANI), la part des Adhérents de plus de 60 ans, 71.01% de nos portefeuilles hors CCS, demeure toujours à un haut niveau. Et cela, en dépit des nouveaux contrats collectifs, qui répondent à notre stratégie de développement sur des entités de moins de 50 salariés, majoritairement sur l'Outre-Mer.

Un taux de remplacement des effectifs passant de 10% en 2017, 15% en 2018, 25% en 2019, 44% en 2020 et à 42% en

2021 (hors adhérents CSS). Il est moindre que 2020 mais reste satisfaisant. Il est maintenu essentiellement à la suite des adhésions sur les contrats collectifs, notamment sur les Outre-Mer.

Les seules progressions s'opèrent sur les Outre-Mer, et à travers l'ouverture de Contrats Collectifs.

2 Les cotisations

Maintien de la politique de sous-réévaluation du barème de nos cotisations- Taxes non répercutées.

Depuis sa substitution, la mutuelle maintient une politique claire, tant sur son approche des portefeuilles, que sur la gestion des coûts. Toutefois l'exercice 2020 a été particulier. Suite aux mesures imposées et subies au titre de la pandémie du Covid 19, l'augmentation des cotisations 2020 à environ 5% a été impactée par la mise en place de deux taxes COVID de 2.6% et 1.30, soit une hausse finale d'environ 1.1%.

Sur l'année 2021, la mutuelle en accord avec sa Substituante a procédé à une augmentation de ses cotisations à hauteur de 5%. De même, le gouvernement n'a pas revu à la hausse la taxe COVID de 1.30%.

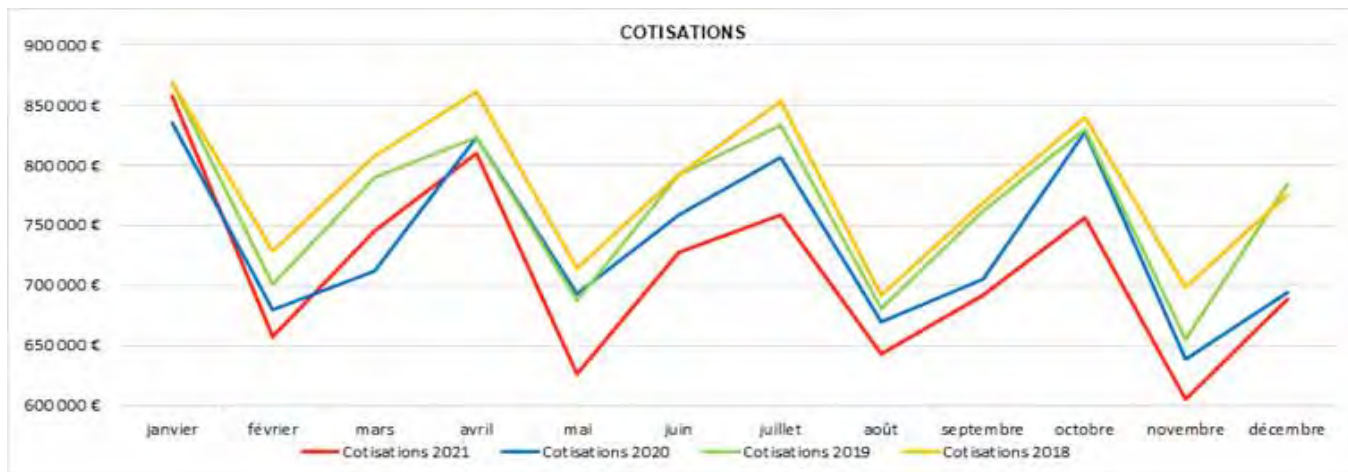
ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUN 2022

2.1 Rappel

ANNEE	%
2017	+2.00%
2018	+2.00% à +3.00%
2019	+5% à 6%
2020	5% - 3.9% = 1.1%

Parcours de Soins
0.8%
Taxe Covid 2020 à
2.60%
Taxe Covid 2021 à
1.30%

2.2 Evolution du volume des cotisations depuis 2018



3 Les prestations

COMPARATIF PRESTATIONS VERSEES PAR LA SOLIDARITE MUTUALISTE

Garanties Elementaires	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ACTE BIOLOGIE-ENDOSCOPIE	232 359,37 €	189 700,22 €	170 792,38 €	167 047,34 €	139 485,66 €	126 260,37 €
ACTES NON REMBOURSABLES			0,00 €	0,00 €	6 336,00 €	9 408,00 €
ACTES MEDICAUX	464 810,40 €	426 603,78 €	395 957,55 €	379 432,56 €	588 180,21 €	599 305,54 €
ALLOCATIONS DIVERSES	26 803,59 €	26 504,13 €	24 012,26 €	27 922,98 €	20 871,01 €	23 686,70 €
APPAREILLAGE ACOUSTIQUE	35 075,62 €	40 116,92 €	42 203,70 €	-44 545,18 €	41 266,29 €	198 599,14 €
APPAREILLAGE ET ORTHOPEDIE	105 341,26 €	106 505,29 €	97 894,86 €	92 217,63 €	77 314,20 €	83 925,73 €
AUXILIAIRES MEDICAUX	362 070,42 €	358 961,85 €	377 218,79 €	338 205,97 €	263 321,78 €	296 497,34 €
COMMISSION ACTION SOCIALE	5 498,56 €	11 761,92 €	12 577,06 €	12 590,50 €	5 511,85 €	13 137,24 €
CURES THERMALES	55 457,03 €	45 171,65 €	39 303,16 €	33 036,63 €	10 938,06 €	17 984,79 €
FORFAIT APPAREILLAGE ACOUSTIQUE	129 528,22 €	147 283,69 €	156 767,35 €	166 086,39 €	111 142,43 €	109 648,08 €
FORFAIT JOURNALIER AUTRE DISC.	25 650,00 €	32 076,00 €	46 077,00 €	39 415,50 €	5 145,00 €	1 275,00 €
FORFAITS OPTIQUES	640 522,69 €	559 803,12 €	505 228,40 €	499 722,76 €	161 957,61 €	161 013,06 €
HOSPITALISATION	2 037 049,40 €	1 707 220,75 €	1 538 313,66 €	1 588 194,42 €	1 581 899,33 €	1 481 268,65 €
IMPLANTOLOGIE	13 858,25 €	8 918,60 €	7 369,70 €	4 102,80 €	6 353,47 €	10 327,23 €
MATERNITE	0,00 €	0,00 €	6,78 €	0,00 €	583,76 €	0,00 €
OPTIQUE	23 008,44 €	27 244,92 €	25 877,75 €	50 026,21 €	102 272,39 €	92 084,24 €
PHARMACIE	1 430 389,77 €	1 264 902,94 €	1 082 305,31 €	941 273,91 €	819 090,70 €	752 927,07 €
PREVENTION	14 416,45 €	19 336,76 €	27 213,32 €	31 909,45 €	24 871,72 €	32 114,83 €
Prothese dentaire RAC Maîtrise				103,20 €	46 577,06 €	144 298,79 €
Prothese dentaire RAC NUL				638,55 €	134 567,30 €	350 105,31 €
PROTHESES DENTAIRES	696 473,07 €	640 143,96 €	616 183,63 €	557 714,74 €	295 348,64 €	246 988,82 €
RADIOLOGIE	157 067,68 €	136 765,86 €	127 031,39 €	125 482,45 €	94 001,14 €	87 150,33 €
SOINS DENTAIRES	75 070,75 €	70 577,50 €	60 499,32 €	69 102,71 €	46 292,91 €	62 234,49 €
SOINS DENTAIRES RAC Maîtrisé				0,00 €	1 790,00 €	11 579,47 €
SOINS KINESITHERAPEUTES	1 265,37 €	1 691,20 €	2 768,08 €	3 042,41 €	1 771,60 €	2 020,68 €
TRANSPORTS	71 508,76 €	69 505,92 €	67 798,80 €	75 160,24 €	62 780,24 €	68 254,50 €
CSS Metropoel					66 757,50 €	282 826,99 €
CSS Guadeloupe					3 186,29 €	3 516,00 €
Total Logiciel de gestion	6 403 225,10 €	5 890 796,98 €	5 423 400,23 €	5 246 974,33 €	4 719 609,13 €	5 268 438,39 €
CAS					-4 282,00 €	-13 787,99 €
Almerys Avoirs					-24 736,67 €	-23 942,72 €
CSS					-69 938,79 €	-286 342,99 €
FMT					56 717,74 €	54 598,27 €
UCANSS SPM					-93 140,72 €	-112 076,02 €
Remboursement Hospitalisations					0,00 €	34 336,42 €
Ajustement SPM	-230 061,23 €	-101 678,46 €	-69 736,36 €	-210 789,53 €	-60 497,81 €	-12 144,83 €
Total Comptabilité	6 873 163,87 €	5 789 118,52 €	5 353 663,89 €	5 036 185,00 €	4 523 730,90 €	4 909 078,53 €

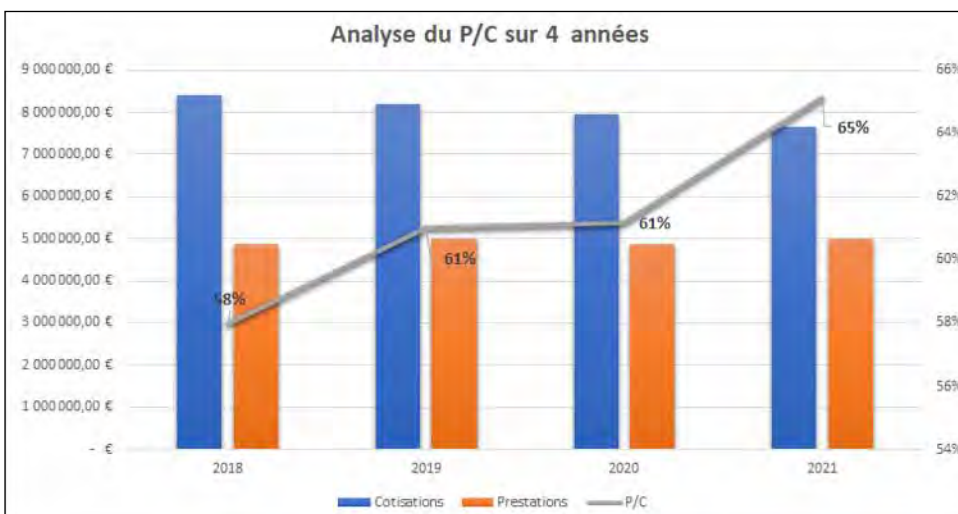
On observe une augmentation très importante entre 2020 et 2021 du recours au 0 reste à charge en appareillage acoustique + 381,26% ainsi qu'en prothèses dentaires reste à charge maîtrisé + 209,8% et prothèses reste à charge 0 de 160,17%, ce qui conduit la mutuelle à maintenir un niveau de remboursement élevé.

3.2 Evolution du volume de prestations depuis 2018



3.3 Evolution du rapport P/C depuis 2018

Le P/C est le rapport des prestations sur les cotisations.



Safia BENGHALIA-LEGROS
Secrétaire générale



Alain GRATADOUR
Président

4 Les charges de fonctionnement

FONCTIONNEMENT PAR NATURE	arrêté comptable 31/12/2018	arrêté comptable 31/12/2019	arrêté comptable 31/12/2020	arrêté comptable 31/12/2021
FOURNITURES	34 528,20	40 190,87	41 221,95	29 199,11
SOUS TRAITANCE	129 133,76	142 722,30	127 701,04	172 684,37
LOCATIONS	349 573,82	346 707,91	340 436,89	346 088,39
CHARGES LOCATIVES	6 905,10	7 085,76	6 917,24	6 924,12
ENTRETIENS ET REPARATIONS	70 669,90	63 913,38	68 980,39	67 810,32
DIVERS	16 724,61	15 839,37	18 414,04	15 328,12
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE	136 421,07	116 646,26	112 191,74	119 303,51
PUBLICITE PUBLICATIONS	86 513,40	164 303,20	107 596,48	107 940,10
DEPLACEMENTS MISSIONS RECEPTIONS	3 794,04	5 613,31	2 193,60	653,37
FRAIS POSTAUX TELECOMMUNICATIONS	85 915,06	105 714,39	89 948,07	92 699,12
SERVICES BANCAIRES	27 367,55	23 496,90	23 271,17	23 843,65
AUTRES IMPOTS ET TAXES	11 038,25	44 408,50	38 483,59	34 457,19
REMUNERATION DU PERSONNEL ET CHARGES	1 575 974,58	1 453 287,09	2 088 373,01	1 362 841,35
REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS	57 432,50	66 715,71	20 219,81	17 072,46
FRAIS CONSEILS ET ASSEMBLEES	13 194,53	7 944,20	1 636,70	3 613,52
CHARGES DIVERSES DE GESTION	62 169,91	57 354,77	57 684,57	56 563,79
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS PROVISIONS	17 962,17	20 830,92	25 227,58	27 531,46
CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 166,70	73 941,41	318,21	10 721,04
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	2 749 485,15	2 756 716,25	3 170 816,08	2 495 274,99

Ce tableau décline les différentes charges de fonctionnement, et est destiné, au-delà des analyses et aide à une décision stratégique, à faire connaître, par une publicité claire et sans ajustements ou autres pondérations, à nos adhérents, les valeurs brutes des charges par grandes rubriques.



Thierry MÉOT
1er vice-président

▶ Le Président, Alain GRATADOUR ouvre les travaux de l'Assemblée Générale.

5 Répartition des frais de Gestion et d'Acquisition

Ces deux derniers paragraphes expliquant les frais de gestions sont regroupés dans la ligne « Frais de gestion » du tableau qui suit :

	Montant	En % des cotisations HT
Frais de gestion	2 143 634,31	28%
Frais d'acquisition	167 767,95	2%
Frais de gestion et d'acquisition	2 311 402,26	30%

En 2020, les frais de gestion et d'acquisition étaient de 2 723 K€. Pour l'exercice 2021, ils sont de 2 311 K€, soit une baisse de 15 % et une diminution des cotisations HT de 3.73%, soit € 7 661 K€.

Cette diminution des frais de gestion et d'acquisition est due, au fait qu'en 2020, les charges sociales comprenaient, exceptionnellement, les charges à payer pour départ de certains salariés de la mutuelle.

Pour une meilleure compréhension du contenu du tableau des frais, nous vous communiquons, ci-dessous les définitions du contenu des rubriques :

5.1 Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent les frais directement imputables.

5.2 Frais d'administration des contrats

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille.

5.3 Frais de gestion des sinistres

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement).

5.4 Clefs de répartition

Les charges sont classées par

destination selon les méthodes suivantes :

– Imputation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination, en particulier pour les charges techniques et les charges de placement.

– Les charges de gestion et de production sont affectées soit directement, soit par application d'une clé de répartition en fonction de leur nature et utilité.

La bonne prise en compte des évènements, plan de départs volontaires, réduction des effectifs tant commerciaux que de gestion, la fermeture de certains sites, a obligé La Solidarité Mutualise à revoir la précédente répartition de 2015.

Les critères discriminants retenus en fonction des charges à répartir ont été

- Les mètres carrés
- Le nombre de personnes attachées à l'activité engendrant la charge à répartir ou à imputer
- Administration / Gestion/ Commercial/ Direction
- En charges non techniques, toutes celles qui ne pouvaient être liées au cœur de Métier

6 Le résultat comptable de 2021

L'exercice 2021 est caractérisé par, un résultat excédentaire de 173 327.19 €, à rapprocher de 17 149.32 € en 2020 et 458 029.25 € en 2019

7 Synthèse au-delà des données chiffrées, des réalisations et évènements spécifiques de 2021

– Maintien de Notre inscription sur la liste des Mutuelles éligibles au dispositif CSS (Ex CMU), et cela en dépit des difficultés rencontrées « administrativement » sur ce dispositif ;

– Continuation des Travaux de déploiement avec Almerys et Izy Protect, de la gestion pour notre compte, du Tiers Payant Complexe sur Hospitalisation/ Dentaire/optique et Auditif ;

– Concrétisation de 2 départs sur l'exercice 2021 et mise en place d'une nouvelle organisation, notamment en Métropole ;

– Les travaux d'approche pour une fusion avec AESIO n'ont pas abouti ;

– La commission de substitution avec un plancher fixé à 250k€ et un plafond à 350K€ a été maintenue pour l'exercice 2021 et les prochains exercices ;

– Aucun déplacement entre les sites distants et la Métropole, et utilisation systématique des supports de Viso Conférence pour les réunions.

Sur l'exercice 2021, les prestations ont sensiblement augmenté suite à deux facteurs :

– Impact du déploiement du RAC 0

– Les conséquences et les effets de la Crise sanitaire : Les adhérents se sont davantage soignés suite à la Crise sanitaire de 2020.

8 CONCLUSION/ PERSPECTIVES 2022 par Alain Gratadour, Président

Notre Mutuelle évolue dans un environnement qui ne cesse de muter.

La Protection Sociale reste un enjeu majeur de société pour l'épanouissement de la population.

Les crises successives que nous venons de vivre auraient dues voir poindre un autre monde, un monde plus humain.

Le monde d'après s'annonce encore plus incertain quant à la justice sociale.

Les campagnes électorales qui viennent de se dérouler laissent un goût amer tant les dirigeants semblent avoir peu d'écoute des souffrances rencontrées par les salariés, les retraités et les privés d'emploi.

Le résultat des élections montre où conduit le mépris ressenti durant le dernier quinquennat.

Il faut des salaires, des retraites et des pensions permettant de vivre dignement. Il y a urgence à repenser le financement des branches de la Sécurité Sociale en mettant fin aux exonérations des plus grosses entreprises financées par l'État, c'est-à-dire par ceux qui payent l'impôt. Revisiter la fiscalité du « Capital » est indispensable ainsi qu'une juste répartition des richesses.

Les valeurs du Conseil National de la Résistance ne doivent pas être détournées de leurs sens originels.

Il y a urgence à redonner et élargir les moyens de l'Hôpital Public !

Il faut que cesse la culpabilisation et l'infantilisation.

L'explosion des prix à la consommation, du prix des carburants, n'a pas pour

seule justification la guerre sur le Continent Européen, elle avait démarré avant.

Durant cette nouvelle crise les profits continuent de progresser et la misère mondiale risque d'exploser !

Il faut repenser la Solidarité entre les populations et les peuples de la Planète !

La Mutualité, notre Mutuelle pourrait prendre sa part dans la réalisation de ces besoins vitaux si les taxes, ainsi que l'alourdissement des prises en charges médicales ne les privaient pas de moyens.

La vie, la survie de notre esprit mutualiste, passent par l'analyse de notre propre situation et des perspectives que nous souhaitons donner dans le prolongement de nos engagements antérieurs.

Pour rappel nous concluons notre dernière Assemblée Générale par ces mots :

« Nous sommes dans ce cas de figure avec la poursuite des analyses de l'évolution de notre situation propre en regard de notre esprit de solidarité, d'utilité et de maintien de nos engagements.... et ce sans exclusive.... La Solidarité Mutualiste... au-delà d'un nom... est un slogan que nous espérons pouvoir continuer à porter... pour un avenir contributif au service de nos adhérents, avec le concours des salariés et des élus à la Mutuelle... Ensemble faisons vivre la solidarité mutualiste... ».

Pour faire vivre pleinement ces valeurs nous observons et dialoguons.

Le Conseil d'Administration poursuit son action dans le cadre des orientations arrêtées et la prochaine Assemblée Générale aura à décider de la sauvegarde des adhérents et de nos salariés.



Lionel VAILLANT
2ème vice-président



Daniel GOTHY
3ème vice-président

VOTE DES RÉSOLUTIONS

Résolutions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15,
votées avec tous les délégués présents et représentés à l'unanimité

L'Assemblée Générale de La Solidarité Mutualiste, dont le siège social est situé 32 rue de Cambrai 75019 PARIS, s'est tenue sous la Présidence d'Alain GRATADOUR, de façon dématérialisée, en visioconférence, via l'application TEAMS.

Nombre de délégués convoqués :	31	opérations traduites, en application
Quorum des convoqués :	16	des dispositions de l'article L.114-9 du
Nombre de délégués présents :	19	code de la Mutualité.
Majorité simple des présents :	10	
Majorité des 2/3 des présents :	12	Connaissance prise du rapport de
Porteurs de voix	9	gestion du Conseil d'Administration
Présents et représentés :	28 voix	pour l'application de l'article L.114-17
Quorum en voix :	14	du code de la Mutualité, l'Assemblée
Majorité simple en voix :	14	Générale prend acte et confirme son
Majorité des 2/3 en voix :	18	accord sur les opérations traduites, en
		application des dispositions de l'article
		L.114-9 du code de la Mutualité.

1ère Résolution :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2021

L'Assemblée Générale adopte le
procès-verbal de l'Assemblée Générale
du 17 juin 2021.

Règle de majorité : Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : 19
Nombre de voix : 28
Votes pour 19/28
Votes contre 0/0
Abstentions 0/0

2ème Résolution :

RAPPORT DE GESTION DE LA MUTUELLE

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.114-9 du
Code de la Mutualité, l'Assemblée
Générale de la Mutuelle à l'obligation
de statuer sur le rapport de gestion
lui est présenté par le Conseil
d'Administration.

C'est la raison pour laquelle, la
résolution telle qu'exposée ci-dessous
est soumise au vote de l'Assemblée
Générale.

L'Assemblée Générale prend acte
et confirme son accord sur les

Règle de majorité : Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : 19
Nombre de voix : 28
Votes pour 19/28
Votes contre 0/0
Abstentions 0/0

3ème Résolution :

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exposé des motifs :

Il est demandé de prendre
connaissance du rapport général du
commissaire aux comptes.

C'est la raison pour laquelle, la
résolution telle qu'exposée ci-dessous
est soumise au vote de l'Assemblée
Générale.

Connaissance prise du rapport
général du commissaire aux comptes,
l'Assemblée Générale approuve les
comptes annuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont
arrêtés par le Conseil d'Administration
du 19 mai 2022.

Règle de majorité : Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : 19
Nombre de voix : 28
Votes pour 19/28
Votes contre 0/0
Abstentions 0/0

4ème Résolution :

CONVENTIONS REGLEMENTEES

« Après avoir entendu le rapport du
commissaire aux comptes, l'assem-
blée générale prend acte qu'aucune
convention visée à l'article 114-32 du
code de la mutualité, n'est intervenue
au cours de l'exercice ».

Règle de majorité : Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : 19
Nombre de voix : 28
Votes pour 19/28
Votes contre 0/0
Abstentions 0/0

5ème Résolution :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Exposé des motifs :

Il est demandé à l'Assemblée Générale,
d'affecter le résultat excédentaire de
l'exercice.

C'est la raison pour laquelle, la
résolution telle qu'exposée ci-dessous
est soumise au vote de l'Assemblée
Générale.

L'Assemblée Générale décide d'affecter
le résultat excédentaire de l'exercice
clos au 31 décembre 2021 d'un
montant de € 173 327.19 au compte
de report à nouveau.

Les Fonds propres au 31/12/2020
étaient de € 1 760 011.37

Les fonds propres au 31/12/2021 sont
de € 1 933 338.56 dont € 228 600,- de
fonds d'établissement.

Règle de majorité : Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : 19
Nombre de voix : 28
Votes pour 19/28
Votes contre 0/0
Abstentions 0/0

6ème Résolution :

QUITUS

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.114-9 du code de la Mutualité, l'Assemblée Générale de la Mutuelle a l'obligation de statuer sur les comptes de l'exercice ainsi que sur le rapport de gestion qui lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, et conformément aux usages en vigueur, il est annuellement demandé à l'Assemblée Générale de donner quitus aux organes chargés de la gestion de la Mutuelle.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion de La Solidarité Mutualiste, les comptes ainsi que les annexes et donne quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice de ses responsabilités durant l'exercice clos au 31/12/2021, ainsi qu'au Président pour l'ensemble de leur Gestion.

Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : 19
Nombre de voix : 28
Votes pour 19/28
Votes contre 0/0
Abstentions 0/0

7ème Résolution :

DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

« L'assemblée générale décide de

désigner pour une période de 6 exercices qui prendra fin le jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2027, soit courant 2028 :

- Monsieur Fabrice ATTOUMO , exerçant à titre individuel , possédant le SIREN Numéro 815370820 , domicilié professionnellement à Paris (75019), 4 Rue BOTZARIS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.

Nombre de délégués votant : 19
Nombre de voix : 28
Votes pour 19/28
Votes contre 0/0
Abstentions 0/0

8ème Résolution :

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

« L'assemblée générale décide de désigner pour une période de 6 exercices qui prendra fin le jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2027, soit courant 2028 :

- le cabinet CRIFA SASU, représenté par M. Franck PASQUINELLI , domicilié professionnellement à Paris (75013), 34 Rue Abel HOVELACQUE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant. »

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.

Nombre de délégués votant : 19
Nombre de voix : 28
Votes pour 19/28
Votes contre 0/0
Abstentions 0/0

9ème Résolution :

FONDS D'ACTION SOCIALE

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions du titre III de l'article L 111-1 du Code de la Mutualité, dans les conditions prévues par le règlement de la commission d'action sociale de la Mutuelle, des aides ponctuelles peuvent être attribuées aux Adhérents. Le solde sera imputé en réserve du fonds social. Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de maintenir le montant du fonds d'Action Sociale à hauteur de 20 000€ pour l'exercice 2022.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de La Solidarité Mutualiste maintient à 20 000 € le montant du fonds d'action sociale pour l'exercice 2022 destiné, conformément aux dispositions du titre III de l'article L 111-1 du Code de la Mutualité, à attribuer, dans les conditions prévues par le règlement de la commission d'action sociale de la Mutuelle, des aides ponctuelles aux Adhérents, le solde sera imputé en réserve du fonds social, sans pour autant que celui-ci n'excède le montant annuel attribué.

Règle de majorité : Majorité simple des suffrages exprimés.

Nombre de délégués votant : 19
Nombre de voix : 28
Votes pour 19/28
Votes contre 0/0
Abstentions 0/0

10ème Résolution :**DÉLÉGATION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA FIXATION DES COTISATIONS ET PRESTATIONS**Exposé des motifs

Conformément à l'article L.211-14 du Code de la Mutualité, l'Assemblée Générale peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de détermination des montants ou des taux de cotisations et de prestations au Conseil d'Administration. Cette délégation n'est valable que pour un an, dans le respect des modalités de l'application de la convention de substitution.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de l'Assemblée Générale. Cette résolution est coutumière.

L'Assemblée Générale de La Solidarité Mutualiste délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs de détermination du montant ou des taux des cotisations et des prestations jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire fixée en 2023.

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.

Nombre de délégués votant : 19
 Nombre de voix : 28
 Votes pour 19/28
 Votes contre 0/0
 Abstentions 0/0

11ème Résolution :Exposé des motifs

Conformément aux usages en vigueur et aux précédentes résolutions en Assemblée Générale, il est demandé à l'Assemblée Générale de donner mandat au Président pour procéder aux adaptations des taux de remboursement ou de garanties à ceux de la Sécurité Sociale.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée générale donne mandat au Président pour procéder aux adaptations des taux de remboursement ou des garanties à ceux décidés par la Sécurité Sociale ou aux adaptations à la Réglementation, et ce principalement au regard des contrats responsables.

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.

Nombre de délégués votant : 19
 Nombre de voix : 28
 Votes pour 19/28
 Votes contre 0/0
 Abstentions 0/0

12ème Résolution :

Après lecture, l'Assemblée Générale adopte le rapport sur l'intermédiation mutualiste tel que présenté.

Règle de majorité : Majorité simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : 19
 Nombre de voix : 28
 Votes pour 19/28
 Votes contre 0/0
 Abstentions 0/0

13ème Résolution :Exposé des motifs :

Conformément aux usages en vigueur, il est systématiquement donné pouvoir à une tierce personne pour accomplir les formalités qui s'imposent à l'issue de l'Assemblée Générale

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra d'effectuer.

Règle de majorité : Majorité simple des suffrages exprimés

Election du 1/3 renouvelable du Conseil d'Administration

Le tiers renouvelable du Conseil d'Administration a été réélu par correspondance. Le dépouillement a eu lieu le 23 juin.

Sont élus au Conseil d'Administration :

- Rémy CARDONA (candidat sortant)
- Ronald MANET (candidat sortant)
- Thierry MÉOT (Candidat sortant)
- Line VALETUDIE (candidat sortant)

Soli'Service+

Depuis le 13 janvier 2020, La Solidarité Mutualiste en partenariat avec DHOMPLUS a mis en place un service d'écoute et d'accompagnement à destination de ses adhérents Soli'Service +.

Maladie, problèmes financiers, logement précaire, recherche d'un hébergement, à chaque moment de sa vie chacun d'entre nous peut être confronté à des difficultés qui peuvent en générer d'autres.....

Afin d'éviter cette spirale, Soli' Services a pour vocation de vous accompagner

- 41 personnes accompagnées par les conseillers sur la période et 105 personnes qui ont consulté la landing page du service;
- 60 besoins exprimés par les bénéficiaires soit 1,5 besoins par personne: 34% des personnes avec des besoins liés aux services à la personne ;
- 44% des personnes accompagnées sont en fragilités. Le top 3 des fragilités détectées :
 - o Hospitalisation 56%
 - o Rôle d'aidant 39%
 - o Comportement santé 17%
- 225 réponses apportées par les conseillers soit 5,4 réponses par personne:
 - o 60% de réponses apportées en termes d'informations-conseils,
 - o 88% d'intermédiations
 - o et 40% de Soutien – Ecoute.
- Et 151 centres d'intérêts soit 1,5 pages de contenu prévention vues par visiteur : Aléas de la vie est la thématique la plus consultée.



En cas de difficultés, n'hésitez plus, contactez Soli'Service + du lundi au vendredi de 09h à 18h au 09 69 32 06 89

BILAN ACTIF 2021

	2021	2020
A1 Actifs incorporels	51 832,64	51 832,64
A2 Placements	192 375,58	172 521,36
A2a Terrains et constructions	0,00	0,00
A2b Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	65 578,31	65 578,31
A2c Autres placements	120 284,27	100 430,05
A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	6 513,00	6 513,00
A3 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	0,00	0,00
A4 Part des cessionnaires, rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
A4a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
A4b Provisions d'assurance Vie	0,00	0,00
A4c Provisions pour prestations à payer (vie)	0,00	0,00
A4d Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
A4e Provisions pour participations aux excédents et ristournes (vie)	0,00	0,00
A4f Provisions pour participations aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
A4g Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
A4h Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
A4i Autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
A4j Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
A4k Provisions techniques des opérations en unité de compte	0,00	0,00
A5 Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	853 048,28	957 833,01
A6 Créances	123 166,10	193 804,05
A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	0,00	0,00
A6aa Cotisations restant à émettre	0,00	0,00
A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	0,00	0,00
A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	88 409,57	81 223,40
A6c Autres créances	34 756,53	112 580,65
A6ca Personnel	500,00	0,00
A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	10 124,58	64 004,22
A6cc Débiteurs divers	24 131,95	48 576,43
A7 Autres actifs	2 689 642,52	3 372 936,33
A7a Actifs corporels d'exploitation	40 062,78	62 445,54
A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	2 649 579,74	3 310 490,79
A8 Comptes de régularisation - Actif	13 834,54	25 637,78
A8a Intérêts et loyers acquis non échus	0,00	0,00
A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)	0,00	0,00
A8c Frais d'acquisition reportés (Non-vie)	0,00	0,00
A8d Autres comptes de régularisation	13 834,54	25 637,78
A9 Différences de conversion	0,00	0,00
Total de l'actif	3 923 899,66	4 774 565,17

BILAN PASSIF 2021

	2021	2020
B1 Fonds mutualistes et réserves	1 933 338,56	1 760 011,37
B1.1 Fonds propres	1 933 338,56	1 760 011,37
B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600,00	228 600,00
B1b Ecart de réévaluation	0,00	0,00
B1c Réserves	30 880,66	30 880,66
B1d Report à nouveau	1 500 530,71	1 483 381,39
B1e Résultat de l'exercice	173 327,19	17 149,32
B1.2 Autres fonds mutualistes (B1f + B1g)	0,00	0,00
B1f Fonds de dotation avec droit de reprise	0,00	0,00
B1g Subventions nettes	0,00	0,00
B2 Passifs subordonnés	0,00	0,00
B3 Provisions techniques brutes	0,00	0,00
B3a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
B3b Provisions d'assurance Vie	0,00	0,00
B3c Provisions pour prestations à payer (vie)	0,00	0,00
B3d Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
B3e Provisions pour participations aux excédents et ristournes (vie)	0,00	0,00
B3f Provisions pour participations aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
B3g Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
B3h Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
B3i Autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
B3j Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
B4 Provisions techniques des opérations en unités de compte	0,00	0,00
B5 Engagements techniques sur opérations données en substitution	853 048,28	957 833,01
B6 Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
B7 Fonds dédiés	0,00	0,00
B8 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0,00	0,00
B9 Autres dettes	756 348,44	1 664 146,72
B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	0,00	0,00
B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	172 713,18	389 707,13
B9c Dettes envers des établissements de crédit	0,00	22 851,75
B9d Autres dettes	583 635,26	1 251 587,84
B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00
B9db Personnel	49 902,89	483 636,84
B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	301 749,12	568 041,73
B9dd Créiteurs divers	231 983,25	199 909,27
B10 Comptes de régularisation - passif	381 164,38	392 574,07
B11 Différences de conversion	0,00	0,00
Total du passif	3 923 899,66	4 774 565,17

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

	Opérations nettes au 31/12/2021	Opérations nettes au 31/12/2020
F1 Résultat technique des opérations Non-vie	341 966,13	197 851,90
F2 Résultat technique des opérations Vie	0,00	0,00
F3 Produits des placements (F3a + F3b + F3c)	1 925,24	2 208,36
F3a Revenus des placements	0,00	0,00
F3b Autres produits des placements	0,00	0,00
F3c Profits provenant de la réalisation des placements	1 925,24	2 208,36
F4 Produits des placements alloués du compte technique vie	0,00	0,00
F5 Charges des placements (F5a + F5b + F5c)	338,13	1 998,60
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	338,13	1 998,60
F5b Autres charges des placements	0,00	0,00
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
F6 Produit des placements transférés au compte technique non-vie	0,00	0,00
F7 Autres produits non techniques	23 873,48	51 872,94
F8 Autres charges non techniques (F8a + F8b)	187 609,73	249 151,31
F8a Charges à caractère social	12 988,04	4 333,75
F8b Autres charges non techniques	174 621,69	244 817,56
F9 Résultat exceptionnel (F9a - F9b)	-6 489,80	16 366,03
F9a Produits exceptionnels	4 231,24	16 684,24
F9b Charges exceptionnelles	10 721,04	318,21
F10 Impôts sur le résultat	0,00	0,00
F11 Solde intermédiaire	173 327,19	17 149,32
F12 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées		
RESULTAT DE L'EXERCICE	173 327,19	17 149,32
	N	N-1
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0,00	0,00
	N	N-1
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	0,00	0,00

Vous trouverez ci-dessous une tribune de Philippe Mixe (Président de la FNIM, fédération à laquelle La Solidarité Mutualiste est adhérente), envoyée à la presse nationale, en réaction au rapport du Hcaam faisant la promotion de la «Grande Sécu».

La grande Sécu, miroir aux alouettes

Paris, le 16 novembre 2021

La fuite bien organisée du rapport du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) sur les rapports entre la sécurité sociale et les complémentaires santé montre que le gouvernement continue de préférer le rapport de force plutôt que de s'inscrire dans une relation apaisée et constructive réclamée par toutes les parties prenantes.

Il s'agit là d'un déni de démocratie visant à imposer une approche totalement tendancieuse de la protection sociale.

L'illusion de la Grande Sécu

Ce rapport vante les mérites d'une « grande sécu ». Pourtant, cela ne convaincra ni les professionnels de santé, ni les populations, ni les 100 000 salariés des organismes complémentaires que cela pourrait réduire les coûts, protéger l'indépendance des professionnels de santé et, surtout, améliorer l'accès de tous à un meilleur système de santé.

Les précédents travaux du HCAAM ont d'ailleurs mis en évidence que, depuis 1985, les différentes réformes ont placé la protection sociale dans un système concurrentiel de moins en moins solidaire. Cela a abouti à désolidariser les populations et à enfermer les plus fragiles, personnes âgées, jeunes, chômeurs, dans une couverture complémentaire coûteuse, assistancielle et médiocre.

Une succession de réformes sans résultats

Les contrats responsables n'ont pas permis que les plus gros risques soient mieux pris en charge. Pas plus l'ACS, que la « Complémentaire Santé Solidaire » (C2S) n'ont permis que les

populations les plus fragilisées accèdent à leurs droits. Le 100 % santé peine à convaincre en matière de couverture et la généralisation en entreprise a surtout fait baisser la contribution de certains employeurs et diminuer la couverture sociale de nombreux salariés et de leurs familles.

Sans compter que, dans le même temps, les complémentaires sont devenues des fermiers généraux de la République avec des contrats taxés comme des produits de luxe.

Ce n'est donc pas le « tour de magie » démagogique du ministre de la santé qui va permettre de gommer cette responsabilité politique quant à l'état catastrophique du système de santé français.

Liberté, responsabilité, solidarité

Pourtant, il est impérieusement nécessaire de procéder à une réforme de la protection sociale et du système de santé. Mais cette réforme doit reposer sur la liberté, la responsabilité et la solidarité.

C'est le couple sécurité sociale-mutuelles qui a permis de garantir l'indépendance des professionnels de santé, d'éviter une médecine à deux vitesses, qui a favorisé une série d'innovations telles que le tiers payant, les réseaux de santé, la télémédecine...

En voulant casser ce couple, le gouvernement prend la responsabilité de la création d'un système de santé à la britannique ou à l'espagnole qui repose sur une protection sociale obligatoire médiocre, donnant accès pour la majeure partie de la population à un système de santé bureaucratique, alors qu'une minorité ayant des moyens suffisants bénéficie d'une protection sociale complémentaire de luxe, permettant d'avoir accès à d'autres acteurs de soins.

Les vrais besoins sont évidents

C'est donc de plus de liberté et de collaboration entre complémentaire et obligatoire y compris sur les risques lourds dont la France a besoin.

C'est de plus de solidarité en retrouvant

une mutualisation des risques entre catégories sociales, entre générations dont les Français ont besoin.

C'est de plus de responsabilité dans l'implication de tous au niveau territorial, au plus proche des populations afin de retrouver un système de santé de proximité dont les populations les plus fragiles ont besoin.

La liberté c'est de redonner aux complémentaires des marges de manœuvre en remettant en cause les contrats qui n'ont de « responsables » que le nom. C'est de permettre aux complémentaires d'intervenir plus dans la couverture des risques lourds, comme les maladies longues et coûteuses, les risques aggravés, afin d'apporter un véritable accompagnement aux populations concernées.

Cette liberté n'est pas antinomique de la solidarité, bien au contraire. Pour cela, il faut remettre de la stabilité dans les contrats, en remettant en cause la résiliation infra-annuelle qui casse la solidarité entre générations, entre catégories économiques.

Plutôt que d'imposer une vision technocratique des contrats, ne serait-il pas plus efficace d'accompagner leur diffusion, par exemple en généralisant les procédures de labellisation des contrats pour les plus fragiles ? La formule a montré ses effets dans la Fonction publique territoriale. Pourquoi ne pas s'en inspirer ?

La responsabilité, c'est aussi redonner aux acteurs de terrain la main sur l'offre sanitaire. C'est créer les conditions de l'implication de tous au niveau territorial dans la santé et la prévention au moment où la médecine connaît une accélération technologique sans précédent, mais où les risques systémiques sont aussi d'une brutalité imprévue.

Le refus de l'insécurité sociale

La France a besoin d'un débat apaisé sur ces sujets et non d'effets de manche électoralistes. Elle a besoin de renouer avec sa tradition démocratique et solidaire et non de tomber dans les simplifications technocratiques. La France n'a pas besoin de plus d'insécurité sociale.

La Solidarité Mutualiste
32 rue de Cambrai
75019 Paris
Tel : 01 42 85 55 00
www.solidaritemutualiste.fr

Impression : SOFII
113, chemin de Ronde
78290 CROISSY SUR SEINE
Crédit photos : La Solidarité Mutualiste



**LA SOLIDARITÉ
MUTUALISTE**

**Métropole
Saint-Pierre-et-
Miquelon
Guadeloupe**

UNE MUTUELLE À VOTRE SERVICE!

**Garantie Accidents de la vie quotidienne sans quitter votre
mutuelle avec la Mutuelle des sportifs
A partir de 5 €/mois!**

**Formule Junior
moins de 30 ans**

**6 garanties communes
aux travailleurs salariés et
indépendants**

**Contrats collectifs à la
demande**

**Formule Senior à partir
de 62 ans**

**Une aide au quotidien
avec Soli'Service plus**

**Formules labellisées
pour les territoriaux**

**Garantie auto-
entrepreneur**

**La Solidarité Mutualiste
32 rue de Cambrai
75019 PARIS
01 42 85 55 00**

En partenariat avec :



**GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs**

**www.solidaritemutualiste.fr
Mutuelle substituée par AÉSIO
MUTUELLE**